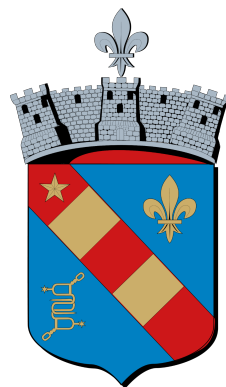




A conserver
à portée de main



DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS



DICRIM de Feucherolles

Edition 23/04/2023



*Cher Feucherollais,
Cher Feucherollais,*

En ma qualité de Maire, il est de mon devoir et de ma responsabilité de porter à la connaissance des habitants de notre commune ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, aussi connu sous le nom de DICRIM.

Il est essentiel pour participer au Mieux-Vivre Ensemble car il a vocation à renseigner nos administrés des risques existants sur notre territoire et de leurs conséquences, mais aussi, des signaux d'alerte et des mesures prises localement pour y faire face.

Nous vivons au cœur d'un écrin de verdure. Or, l'histoire nous a souvent démontré que nous ne sommes pas exempts de risques majeurs et en particulier, naturels, notamment en tempêtes ou feux de forêt.

C'est pourquoi, rendre public ce document centralisant toutes les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre est aussi un moyen de mieux s'organiser le jour où ils surviennent. Il a pour but de vous informer sur la conduite à tenir et les consignes individuelles à appliquer.

Mais la lecture de ce DICRIM ne doit pas faire naître chez vous un sentiment d'inquiétude quant aux risques qui existent certes, mais restent, extrêmement rares et limités, sur notre territoire. Au contraire, il doit nous permettre de les affronter et de les dépasser, ensemble et du mieux possible, en permettant aux forces de police et aux services de secours, de l'état, municipaux, en prise avec le terrain, de porter efficacement aide et assistance aux populations.

Car en cas de crise, chaque citoyen a aussi un rôle à jouer dans l'intérêt général. Déjà, en s'informant correctement sur les mesures à suivre, les dispositifs existants, et le DICRIM est là pour ça. Mais aussi, en s'engageant, le cas échéant, pour prêter main forte. Ainsi, au travers de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), vous pouvez vous aussi, en tant que citoyen de Feucherolles, prendre une part active à ce travail de protection des populations en vous formant et en participant à des exercices de mise en situation pour réagir correctement au moment opportun.

N'hésitez pas à vous porter volontaire en contactant le coordinateur RCSC sur RCSC.feucherolles@feucherolles.fr

Se préparer et s'informer est le socle nécessaire pour nous permettre, collectivement, d'être performants en cas de crise donc lisez ce document avec attention et conservez-le précieusement.

Bien à vous,



Introduction sur l'organisation de la commune de Feucherolles qui met à votre disposition ce

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. (DICRIM)

Ce DICRIM vous informe

sur les risques existants sur notre territoire et leurs conséquences mais également, sur des signaux d'alertes et des mesures prises localement pour y faire face ensemble.

Se préparer et s'informer

reste une priorité pour nous tous, ce document centralise toutes les mesures de prévention et de protection.

Conservez-le précieusement !

Il est téléchargeable via le lien ci-après ou en flashant le QR code du site Internet de votre commune.

<https://bit.ly/3zdaWRP>

Accès direct
au site Internet Feucherolles



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou dommages matériels.

Parmi les risques majeurs, on distingue :

Le risque naturel qui est une menace découlant de phénomènes météorologiques ou géologiques aléatoires par leur durée ou leur intensité (inondation, mouvement de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme).

Le risque technologique est la menace d'une défaillance accidentelle d'une activité humaine (risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses).

Les risques sur ma commune :

La commune de Feucherolles s'est engagée dans la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du présent DICRIM pour gérer les crises à l'échelle de la commune et informer les habitants aux risques majeurs auxquels ils sont exposés.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture recense les risques majeurs auxquels la commune de Feucherolles est exposée :



● Mouvement de terrain



● Feu de forêts



● Risque technologique : matières dangereuses

Les bons réflexes

AVANT = prévoyance

- **Informez-vous en mairie ou auprès de la Police municipale** des risques encourus, des consignes de sauvegarde et des plans d'intervention.
- **Ayez à portée de main** équipement et documents utiles :
- Radio à piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...

Les bons réflexes

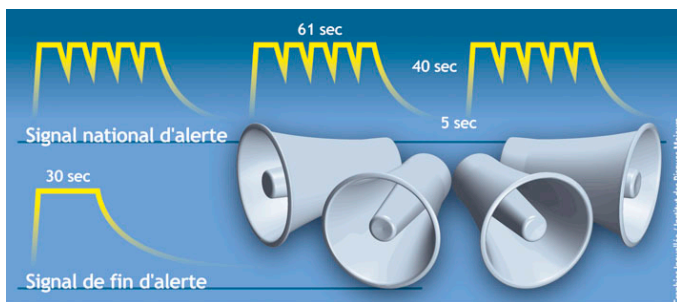
PENDANT = action

- Avertissez les services d'urgences : pompiers, gendarmerie...
- Libérez ensuite votre ligne téléphonique pour ne pas saturer le réseau.
- Mettez-vous à l'abris en lieu sûr après vous être signalé
- Ecoutez les signaux d'alerte et suivez les consignes sur FRANCE BLEUE Yvelines 107.1 Mhz
- Ne conservez que les objets de première nécessité.

Les bons réflexes

APRES = retour à la normal

- Attendez les consignes pour sortir vous informer sur celles-ci.
- Signalez tout point suspect aux autorités
- Évaluez les dégâts et points qui vous semblent dangereux
- Reprenez ses activités paisiblement



Rythme du signal national d'alerte :

Début d'alerte : 61 sec, 40 sec

Fin d'alerte : 30 sec

EN CAS DE DANGER

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Gendarmerie : **17**
Urgences Européennes (GSM) : **112**
Police municipale : **06 35 02 34 44**
Mairie : **01 30 79 93 10**

**SOURCES
D'INFORMATIONS**

France bleue Yvelines **107.1** Mhz
www.risques.gouv.fr
www.environnement.gouv.fr
www.yvelines-pref.gouv.fr
www.meteofrance.com

**HEBERGEMENT
D'URGENCE**

Uniquement dans le cas d'évacuation,
la municipalité vous invitera à
regagner :

LE GYMNASE Chemin du Parc des
Sports 78810 Feucherolles

**DEMARCHES
D'INDEMNISATION**

- Prendre contact avec votre assureur
- Prendre des photos des dégâts matériels
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert
- Déclarer sans délai le sinistre à votre assureur par lettre en accusé de réception.

Et sous 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au journal officiel.



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Bon à savoir

La Commune de Feucherolles est exposée aux risques de mouvement de terrain liée aux cavités souterraines.

En présence de cavités, les phénomènes généralement redoutés en surface peuvent être des effondrements localisés ou généralisés, ainsi que des affaissements de terrain.

Les cavités identifiées sur la commune de Feucherolles correspondent à d'anciennes carrières souterraines abandonnées de Craies d'une part (alimentation des fours à chaux de la sucrerie locale) et de Calcaire Grossier d'autre part (extraction de matériaux pour la construction).

Pour ces cavités identifiées sur le territoire communal, les affaissements et les effondrements localisés (ou fontis) ainsi que les débourages de puits ont été identifiés comme les phénomènes redoutés.

Les bons réflexes

Dès l'alerte émise par la commune



- Evacuez les bâtiments.
- Fuyez la zone dangereuse.
- Gagnez au plus vite les hauteurs à proximité.



- Ne revenez pas sur vos pas.
- Ecoutez la radio (France Bleue Yvelines 107.1 mhz).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux.
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité absolue.

En fin d'alerte

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne vous approchez pas de la zone du sinistre.
- Respectez strictement les consignes de retour à la normale avec discipline.





LE RISQUE DE FEUX DE FORET

Bon à savoir

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Quel est le risque feu de forêt sur ma commune ?

Généralement, l'été est la période de l'année la plus propice aux feux de forêt, dus aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre) ou humaine ; soit de manière intentionnelle, soit de manière accidentelle (barbecue, mégot de cigarette, travaux).

D'une superficie de 1285 ha, la commune de Feucherolles comporte environ 15% de zones boisées situées rue des Cavées, Côte de la Chapelle et Valmartin (Forêt domaniale de Marly),

Les bons réflexes

- Alertez les secours en composant le 18 ou le 112.
- Essayez de localiser le feu.

Habitation à proximité d'une zone boisée :

- Arrosez les abords et les façades de la maison pour la protéger.
- Fermez les volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération.
- Placez des linges mouillés en bas des portes.
- Mettre un linge humide sur le nez pour se protéger des fumées.
- Laissez le portail ouvert pour faciliter l'accès au secours.
- Evacuez les lieux en fonction des consignes données par les sapeurs-pompiers.

En voiture :

- Recherchez un espace dégagé pour garer la voiture, si cela est possible.
- Si le feu traverse la route, s'arrêter et rester dans le véhicule. Fermez les fenêtres et allumer les feux de signalisation pour être visible des secours.

A pied :

- S'éloignez du feu.
- Si possible, placer un linge humide sur le visage et signaler votre position.



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Bon à savoir

La commune de Feucherolles est concernée par le transport de Matières Dangereuses par les voies terrestres (RD 30 et RD 307) pouvant présenter des risques pour l'environnement et la population (risque de pollution de l'air, du sol par la fuite de produits toxiques, risque d'incendie, d'explosion).

Le caractère aléatoire du risque limite sa prise en compte à l'application d'une réglementation technique par le transporteur (règles de circulation, conformité et étiquetage des contenants, formations du personnel...).

Il est à noter également enfin qu'une canalisation de gaz à haute pression de GRT gaz qui dessert la commune de Feucherolles via la RD 307.

Celle-ci peut représenter un risque non négligeable dans plusieurs hypothèses : Travaux publics, usure liée au temps.

Les bons réflexes

Si vous êtes témoin de l'accident :

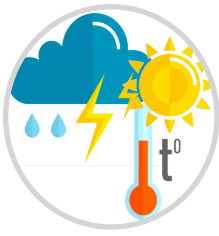
- Protégez pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité.
- Ne fumez pas.
- Alertez les secours en composant le 18 ou le 112, en indiquant le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (fuite, feu..) et le numéro du produit et le code danger indiqué sur le panneau orange.
- NE RACCROCHEZ PAS EN 1ER

En cas de fuite du produit :

- Ne touchez ou n'entrez pas en contact avec le produit.
- Quittez la zone de l'accident, éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent afin d'éviter le nuage toxique.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.

Pendant :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne fumez pas, ne manipulez pas des objets susceptibles de créer une étincelle.
- Ne téléphonez pas.
- Ecouter la radio et suivez les consignes des autorités.



LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Bon à savoir

Le territoire métropolitain est parfois soumis à des éléments météorologiques dangereux (tempête et orage, canicule, neige et verglas). L'anticipation et la réactivité en cas de survenance de ces phénomènes sont essentielles.

La difficulté pour Météo France, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision en matière d'intensité et de localisation des phénomènes. Météo France diffuse une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public du danger météorologique pouvant toucher chaque département dans les 24 heures à visualiser sur www.meteofrance.com

Quatre couleurs (Vert, jaune, orange et rouge) précisent des niveaux de vigilance croissants. Ces bulletins (description de l'événement, conseils, heure de bulletin suivant) émis et diffusés ne sont que des prévisions météorologiques et en aucun cas des faits qui surviennent forcément.

En dehors de phénomènes ponctuels comme ceux-là, la commune de Feucherolles pourra faire l'objet de plans spécifiques en cas de grand froid (Plan d'Intervention de Viabilité Hivernale (PIVH) ou de forte chaleur, notamment avec le déclenchement du « Plan Canicule ».

Les bons réflexes

Dès l'alerte émise par la commune :

- Déplacez-vous le moins possible.
- Rentrez à l'intérieur les objets pouvant être emportés par le vent (tables, chaises...).
- Fermez portes et volets.
- Gagnez un abri en dur.
- Prévoyez un stock de denrées alimentaires ainsi que des moyens d'éclairage de secours.

Pendant la tempête :

- Restez à l'abri.
- Ne prenez pas votre véhicule.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Tenez-vous éloigné des fenêtres (cas de tempête)
- Ecoutez la radio (France Bleue Yvelines 107.1 mhz)

Après la tempête :

- Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture...)
- Faire pratiquer la coupe des branches et des arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre, **ne jamais les toucher**.

Bon pour ma famille

La préparation à la gestion des

crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un **Plan Familial de Mise en Sûreté** permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit d'urgence :

(A regrouper à un endroit facile d'accès)



Eau et nourriture

Aliments de longue durée de conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques



Trousse de premiers secours

(Pansement, bandages, ciseaux, désinfectant, etc...)



Pharmacie

Traitements médicaux chroniques



Lampe de poche, Radio

Avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo

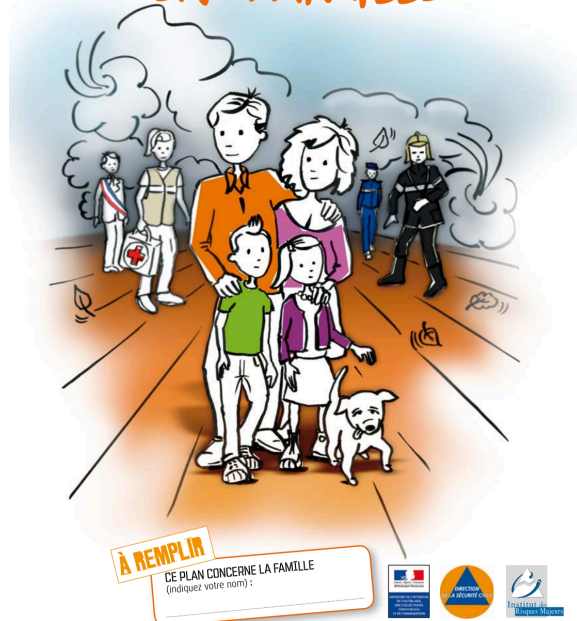


Outils de base

Couteau multi-fonctions, sifflet, sacs poubelles, gilets fluorescents, etc

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



Je note que mon Plan Familial de Mise en Sûreté est tout aussi utile pour me préparer à faire face aux effets de certains risques particuliers **comme une canicule ou une pandémie grippale.**



Double des clefs

De la maison et de la voiture



Bougies

Allumettes ou briquet

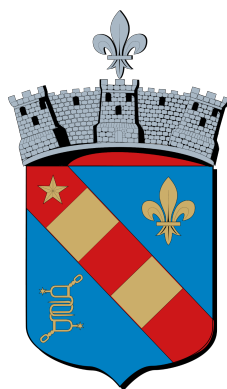


Argent liquide



Papiers d'identité

Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille, etc...)



DOCUMENT A CONSERVER A PORTEE DE MAIN

DICRIM de Feucherolles

Edition 03/2023